

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

DATE DE CONVOCATION : 17 février 2017

N°2017-02-05

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 57
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 3

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 23 février à 18 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Côteaux du Blanzacais, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. GUERN Joël, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux)
M. CHATELLIER Dominique (Barret) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville)
Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme PARIS Marie-Nicole, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme FOUASSIER Véronique, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Marie-Nicole, M. HILAIRET Joël, Mme ROCHAIS Anne-Marie, M. FAURE Jean-Marie, M. VERGNION Philippe, Mme POIRIER Sylvie.

N°5 – Candidature à l'appel à projets Territoire à Energie POSitive (TEPOS)

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président précise à l'assemblée que l'appel à projets TEPOS (Territoire à Energie POSitive) est à l'initiative de l'Etat (ADEME) et de la Région.

Il fait suite aux Contrats Locaux Initiative Climat (CLIC). C'est une démarche territoriale de planification et de mise en œuvre d'actions concrètes qui couvrent les usages de l'énergie.

Les principes du TEPOS sont les suivants :

- limiter la dépendance aux ressources énergétiques extérieures (pétrole...) en favorisant la production d'énergies renouvelables locales ;
- réduire les consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique ;
- mettre en place une véritable démocratie énergétique locale.

La Communautés de Communes travaille déjà sur cinq axes pour les projets relatifs à l'énergie :

- le développement des projets de méthanisation ;
- les projets en lien avec le diagnostic énergie des bâtiments publics porté par la Sem Charente ;
- le recensement des délaissés de carrières et autres sites susceptibles d'accueillir des fermes solaires ;
- le développement du bois-énergie ;
- l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments anciens de centre-bourg à usage d'habitat dans le cadre de l'OPAH.

L'appel à projet TEPOS permet de financer un poste d'animation du dispositif à hauteur de 80% et subventionne les coûts de fonctionnement liés à la mise en œuvre du programme d'action inscrit dans le dossier de candidature TEPOS.

TEPOS est une démarche complémentaire à la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projet TEPCV et au contrat de ruralité.

L'appel à projet TEPOS sera ouvert la première semaine d'avril 2017. Le positionnement des collectivités devra s'effectuer au début du mois de mai.

Les collectivités seront accompagnées par une AMO régionale. La signature d'une première convention est prévue pour le mois de septembre 2017.

Les projets d'investissement de réduction et de production d'énergies pourront bénéficier des soutiens du FREE, des crédits d'impôt transition énergétique, des Crédits d'Impôt pour la Croissance Verte (CICV), des financements « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), des prêts de la caisse des dépôts...)

Afin de garder une cohérence territoriale liée au gisement d'énergie (ex : massif de la forêt de la double) la Communauté de Communes des 4B tiendra compte des dispositifs déjà existants sur les territoires voisins.

Monsieur le Président propose que la Communautés de Communes se porte candidat à l'appel à projets TEPOS 2017

Oùï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets TEPOS ;

AR PREFECTURE

016-241600501-20170223-DEL_2017_02_05-DE
Reçu le 24/02/2017

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le :24.FEV.2017.....
Publié ou notifié le :24.FEV.2017.....
Touvérac, le24.FEV.2017.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 24 février 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



